

n'en vouloir qu'aux choses; maintenant la thèse change; ils s'attaquent aux hommes revêtus du pouvoir.» (54)

Mais que Théodore de Lafontaine, depuis bien des années déjà, ait aussi été privé de la confiance du roi grand-duc n'est pas exact. (55)

Lorsque le député cléricale JONAS réclama le dépôt d'un nouveau budget, plus conforme aux intentions d'économie de la Chambre, le gouvernement posa la question de confiance. Il obtint 26 voix contre 21 et 3 abstentions. Après ce vote, Lafontaine réfléchit « froidement et sérieusement », puis il donna sa démission le 9. 11. 1848. La Chambre veut l'amadouer, le roi insiste pour qu'il reste au pouvoir — rien n'y fait. Il a compris que l'ancien ordre de choses, le régime des notables qui confondait l'exécutif et le législatif, avait définitivement vécu. (56)

Lafontaine quitte le pouvoir le 6. 12. 1848, laissant un boni de 3 millions ! WILLMAR est chargé de la présidence du nouveau gouvernement, les frères Metz sont maîtres « de la situation ».

Mise à la retraite avec une pension annuelle de 5.291 francs, Lafontaine était loin de se désintéresser de la chose publique.

\*  
\*   \*  
\*

D'abord nous le retrouverons parmi les six avocats qui défendirent le journal « Le Patriote », organe du parti renversé, qui venait d'attaquer le nouveau gouvernement au sujet de la suspension de Ch. F. MERSCH, ingénieur des T. P. (57)

A la suite d'une élection complémentaire Théodore de la Fontaine entra le 1. 2. 1849 au *Conseil Communal* de sa ville natale, bien que ses adversaires eussent prétendu qu'il était un « homme fini » et « la feuille tombée d'un arbre mort ». (58) Il y resta jusqu'en 1851.

Il fut un des sept édiles délégués à La Haye pour présenter l'adresse de la capitale du Grand-Duché au roi Guillaume qui venait d'accéder au trône. C'est à cette occasion qu'il fut conféré à Lafontaine la grand-croix de l'ordre de la Couronne de Chêne. (59)

Du 7. 3. 1849 au 22. 2. 1858 il présidera la Commission des curateurs de l'Athénée qu'il avait quittée en 1835, dans les circonstances que nous avons vues.

Dans la question des Chemins de fer, Lafontaine adopta une attitude toute de circonspection.

On sait que dès 1845 différents groupes de financiers s'étaient abouchés avec le gouvernement Lafontaine en vue de la construction du chemin de fer. Dans l'un de ces groupes les frères GODCHAUX étaient les porte-parole, tandis que F. F. Clossmann représentait la « Great Luxembourg Company », société anglaise qui s'était constituée au capital de 3 millions de livres. La crainte de ne voir limiter la construction qu'au tronçon Luxembourg—Metz fit échouer les projets